ART. 42 N° II-CF936

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº II-CF936

présenté par

M. Dive, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Forissier, M. Bazin, M. Bony, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Nury et M. Ceccoli

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	12 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	12 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'équilibre des financements entre la recherche agricole et l'enseignement technique. Les crédits alloués à la recherche agricole subissent une diminution de 12 millions d'euros, tandis que ceux destinés à l'enseignement technique augmentent de 41 millions d'euros. Il est essentiel de garantir un financement stable pour la recherche, qui joue un rôle important dans l'innovation et l'amélioration des pratiques agricoles. En conséquence, cet

ART. 42 N° II-CF936

amendement propose de maintenir les crédits alloués à la recherche agricole tout en limitant l'augmentation des crédits pour l'enseignement technique à 29 millions d'euros. Cette mesure permettra de soutenir la recherche tout en répondant aux besoins de formation dans le secteur agricole.